



INCVT News

NEWSLETTER DE L'INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL



ACTUALITÉ
DE LA
SANTÉ ET
SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

DANS CE NUMERO

EDITO

ACTUALITÉS

Atelier sous le thème : « Contribution de l'INCVT à la mise en œuvre du Programme National de Sécurité et Santé au Travail » en marge du salon de l'édition et du livre 2023.

ETUDES

Synthèse de l'étude comparative sur les maladies professionnelles au niveau national et international.

PUBLICATIONS

- Rapport de l'OIT : « Vers des entreprises écologiques : Transformer les processus et les lieux de travail »
- Brochure de l'OIT : « Analyse de l'existence des éléments clés pour la mise en place d'un milieu de travail sûr et salubre ».

FICHE PRATIQUE

”Les Minutes de Sécurité”.

AGENDA

Edito



L'actualité de la santé et sécurité au travail a été riche en événements ces derniers mois avec notamment la célébration le 28 avril dernier de la journée mondiale de la sécurité et santé au travail. Une occasion de plus de souligner l'importance d'instaurer une véritable culture de prévention des risques professionnels. La

thématique choisie cette année par l'Organisation Internationale du travail (OIT) est « La mise en place d'un milieu de travail sûr et salubre », cela résume parfaitement la condition sine qua none de toute politique de prévention.

L'actualité nationale en matière de sécurité et santé au travail (SST) a été hélas émaillée dernièrement par un grave accident du travail dans une usine de conservation de poisson où quatre victimes ont été dénombrées, décédées par asphyxie. De tels accidents viennent rappeler encore une fois la nécessité de sécuriser les lieux et les conditions de travail. Une commission a été mise en place pour faire toute la lumière sur les circonstances de l'accident.

L'INCVT continue à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail à travers la formation et l'accompagnement des entreprises. Ainsi, l'Institut a clôturé la première édition des appels à manifestation d'intérêt relatifs à la sélection de référents et de formateurs référents et à l'accompagnement des entreprises en matière de prévention des risques professionnels. Il s'agit là d'une première opération qui sera suivie de nouvelles initiatives et projets pour renforcer la santé et la sécurité dans les milieux de travail.

L'Institut a par ailleurs poursuivi ses efforts pour la production de contenu didactique de sensibilisation sur ses réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous y abonner et à interagir pour partager avec nous vos préoccupations et vos suggestions en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de vie au Travail.

Abderrazak LALJ
Directeur de l'INCVT.



L'Institut a clôturé la première édition des appels à manifestation d'intérêt relatifs à la sélection de référents et de formateurs référents et à l'accompagnement des entreprises en matière de prévention des risques professionnels.

ACTUALITES

Atelier sous le thème : « Contribution de l'INCVT à la mise en œuvre du Programme National de Sécurité et Santé au Travail » en marge du salon de l'édition et du livre 2023



L'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) a animé le 06 Juin 2023, au salon de l'édition et du livre à Rabat, un atelier interactif organisé dans le stand du Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) sous le thème : « Contribution de l'Institut National des Conditions de Vie au Travail à la mise en œuvre du Programme National de Sécurité et Santé au Travail 2020-2024 ».



A cette occasion, Dr Smail EL MRINI, chef du département Conseil et Développement des Compétences à l'INCVT, a d'abord rappelé que près de 45.000 accidents du travail et un grand nombre de maladies professionnelles sont enregistrés chaque année au Maroc causant près de 2.000 décès (source ACAPS).

Cette problématique requiert une mobilisation et la synergie des efforts de tous les intervenants (institutionnels, employeurs, employés, associations professionnelles et sectorielles ...).

Principaux axes d'intervention

Dr. EL MRINI a retracé les principaux axes d'intervention de l'Institut, à savoir :

- La collecte, l'analyse, l'observation et l'exploitation des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour orienter les actions préventives ;
- La mise en place d'actions de communication, de sensibilisation et de diffusion d'informations sur la santé et la sécurité au travail ;
- La formation en faveur des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- L'accompagnement des entreprises à la prévention des risques professionnels.

Concernant l'état d'avancement de l'exécution du Plan National de Sécurité et de Santé au travail 2020-2024, Il a indiqué que l'Institut est concerné par plus des 2/3 des actions parmi les 70 actions programmées.

Principales réalisations

A ce titre, l'INCVT a adopté un certain nombre d'initiatives, dont notamment :

- L'élaboration d'une base de données qui consolide et centralise toutes les études et recherches réalisées dans le domaine de la santé et sécurité au travail. La base de données est accessible sur le site web de l'INCVT (<https://bdrs.incvt.ma/>) ;

- La réalisation d'une étude statistique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra qui a permis d'établir un état des lieux sur la collecte et l'analyse des données et de formuler des recommandations pour le renforcement et l'amélioration du système de recueil et d'exploitation des statistiques ;
- La réalisation d'une étude benchmark des maladies professionnelles au niveau national et international ;
- L'élaboration d'un plan de communication triennal 2022-2024 autour de la santé et la sécurité au travail et la mise en œuvre d'outils et d'actions de sensibilisation et d'information : communication digitale, newsletter, brochure, refonte du contenu du site Web...
- L'organisation annuelle des journées régionales de sensibilisation à la sécurité et santé au travail par le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences en partenariat avec l'Institut National des Conditions de Vie au Travail dans les 12 régions du Royaume ;



- Le lancement d'appels à manifestation d'intérêt relatifs à la sélection de référents et de formateurs référents en prévention des risques professionnels chargés d'animer des sessions de formation en santé et sécurité au travail au profit des membres des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et des délégués des salariés conformément à l'ingénierie de formation réalisée par l'INCVT. L'objectif étant de former 7000 membres de CHS et/ou délégués par 50 formateurs référents ;
- En matière d'accompagnement des entreprises, l'Institut a élaboré deux guides thématiques sur la prévention des risques professionnels et prévoit d'accompagner 900 entreprises à l'horizon 2025 ;
- La contribution à l'animation de la plateforme téléphonique 22-33 durant la pandémie du Covid 19 dédiée à répondre aux questions du public sur les moyens de prévention.



Le plan National de sécurité et santé au travail 2020-2024 ambitionne d'améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels qui restent tributaires de la synergie des efforts de tous les acteurs.

ETUDES

Synthèse de l'étude comparative sur les maladies professionnelles au niveau national et international

L'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) a récemment réalisé une étude comparative sur les maladies professionnelles à l'échelle nationale et internationale. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan d'action de l'INCVT et des objectifs et actions du Programme National de Sécurité et de Santé au Travail 2020-2024 relatifs à la collecte et à l'analyse des données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.



La première étape de l'étude a permis d'établir un état des lieux sur la gestion des maladies professionnelles au Maroc; les différents échelons de leur gestion et leurs impacts effectifs, à travers un questionnaire adressé à 300 entreprises et personnes ressources selon un échantillonnage aléatoire.

Une revue de littérature (articles, études, monographies synthétiques par pays) a ensuite permis de disposer d'une vue d'ensemble concernant la problématique des maladies professionnelles.

Enfin, une analyse comparative entre les pays en lien avec les recommandations de l'OIT, a été menée pour dégager des solutions applicables au contexte juridique, économique et social du Maroc.



Principales conclusions

L'analyse comparative des maladies professionnelles, au niveau national et international, a permis de mettre le doigt sur les problématiques suivantes :

- Les difficultés de dépistage des maladies professionnelles, qui entraînent une sous-déclaration et appellent une formation continue des médecins du travail dans ce domaine ;
- Les difficultés relatives à la non-reconnaissance des maladies à caractère professionnel et à l'utilisation des tableaux de maladies professionnelles dont la révision tarde à venir ;
- L'insuffisance des statistiques sur les maladies professionnelles ;
- Les difficultés procédurales de déclaration et de réparation des maladies professionnelles qui gagneraient à être simplifiées notamment par l'institution d'un gestionnaire unique, qui peut être la CNSS ;
- Le caractère non obligatoire de l'assurance contre les maladies professionnelles qui appelle une décision par voie législative et réglementaire.

Par ailleurs, le benchmark a permis de faire le point

sur les bonnes pratiques observées dans d'autres expériences internationales parmi les plus réussies et qui sont applicables à notre contexte, sous forme de pistes d'actions dont la mise en œuvre doit tenir compte de quatre éléments essentiels :

- Les partenaires de mise en œuvre, par une approche participative et volontaire ;
- Les bénéficiaires et leurs modalités de couverture, par un cadre législatif incitatif ;
- Les différentes prestations par une meilleure accessibilité et qualité des soins ;
- Le financement, par un système d'assurance sociale universel.



PUBLICATIONS

Rapport de l'OIT :

« Vers des entreprises écologiques : Transformer les processus et les lieux de travail » 15 mai 2023



L'Organisation Internationale du Travail a publié un rapport qui présente « des outils et des solutions innovants pour rendre les entreprises plus écologiques, y compris des mesures destinées aux petites entreprises des pays en développement, ainsi que le rôle du dialogue social.

Dans la majorité des cas, ces mesures n'entraînent aucun surcoût, voire permettent de réduire les coûts de production » (OIT).

Lien de téléchargement :

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/--publ/documents/publication/wcms_882237.pdf

Brochure de l'OIT :

« Analyse de l'existence des éléments clés pour la mise en place d'un milieu de travail sûr et salubre »



A l'occasion de la journée mondiale de sécurité et de santé au travail célébrée chaque année le 28 avril, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a choisi de mettre en avant la thématique importante de la mise en place d'un « milieu de travail sûr et salubre » et de l'ajouter aux principes et droits fondamentaux au travail.

L'OIT a publié dans ce cadre une brochure reprenant les principaux résultats d'une recherche visant à identifier et analyser l'existence des éléments clés de promotion d'un milieu de travail sûr et salubre dans chaque État Membre (conformément à plusieurs dispositions essentielles des conventions n° 155 et 187).

Principales constatations relevées par l'étude :

“

Les constatations varient considérablement avec le type de prescription, mais des tendances se dessinent par région géographique et groupe de revenu.

Près de la moitié des États Membres de l'OIT ont adopté une politique nationale de SST, mais un tiers seulement sont dotés d'un programme national de SST à jour. Plus de 100 États Membres de l'OIT n'avaient jamais mis en place un tel programme.

Presque tous les États Membres ont établi une autorité ou un organisme en charge de la SST, qui le plus souvent relève du ministère du travail.

Le dialogue social est capital, qu'il se déroule dans le cadre d'organes tripartites nationaux ou de comités bipartites sur le lieu de travail. Des résultats positifs ont été observés dans ces deux domaines, puisque près de 80 pour cent des États Membres sont dotés d'un organe tripartite national et que dans plus de 70 pour cent des États, la législation nationale prévoit des dispositions pour l'établissement de comités de SST sur le lieu de travail. Tous les pays d'Asie de l'Est, d'Asie de l'Ouest, d'Europe de l'Est, du Nord et de l'Ouest sont dotés d'un organe tripartite national.

Presque tous les États Membres ont mis en place un mécanisme d'enregistrement et de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles; toutefois, il n'a pas été possible d'en évaluer la qualité dans le cadre de la présente étude.

Dans presque 70 pour cent des États Membres, les travailleurs ont le droit de se retirer d'une situation de travail dangereuse en étant protégés contre des conséquences négatives.

Les États Membres ayant ratifié les conventions n° 155 et 187 sont plus susceptibles d'avoir adopté une politique ou un programme de SST que les autres. Cependant, un nombre considérable d'États Membres qui avaient ratifié l'une de ces conventions fondamentales en matière de SST n'avaient pas de politique ni de programme. Dans les États Membres qui avaient ratifié la convention n° 155, et par rapport aux États non signataires, les travailleurs étaient plus susceptibles de reconnaître le droit de se retirer de situations dangereuses imminentes sans que cela entraîne des conséquences injustifiées, et de pouvoir créer des comités de SST sur le lieu de travail. ”

(Source OIT).



FICHE PRATIQUE

“Les Minutes de Sécurité”

La sensibilisation est très importante en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Informer, expliquer, briefer et débriefier régulièrement pendant « Les Minutes de Sécurité » semble le meilleur compromis pour conjuguer productivité et sécurité.



Les “Minutes SST” appelées aussi “Quarts d’heure sécurité”, “Point sécurité” ou “causeries sécurité” permettent d’ancrer la culture de sécurité et de prévention des risques professionnels au sein des entreprises. Elles constituent des moments de partage, d’écoute et d’échange entre employeurs et employés et visent à faire de chaque salarié un acteur de la prévention.

Elles peuvent être organisées quotidiennement ou hebdomadairement et peuvent se tenir debout, notamment dans les ateliers/usines pour rappeler les gestes essentiels de sécurité et ancrer les réflexes de prévention.

Les “Minutes SST” peuvent également être intégrées à des réunions de production et aborder des thèmes variés liés à la sécurité et aux conditions de travail. Elles sont par ailleurs, l’occasion de communiquer sur l’évolution des chiffres des accidents du travail, les résultats d’audits de sécurité, les protocoles et les équipements de protection...

Afin d’assurer le succès et la pérennité de vos rencontres de sécurité, il est très important de veiller au respect de certains principes et règles dont notamment :

- L’implication de la Direction et prise de conscience des enjeux ;
- La formation des encadrants à la prise de parole ;
- La maîtrise du temps imparti ;
- La maîtrise des thèmes abordés ;
- La participation active des salariés, dialogue et interactions ;
- L’utilisation de supports didactiques (affiches, visuels, vidéos...) ;
- L’évaluation pour améliorer la qualité des présentations et le choix des thèmes abordés.

“Les minutes de sécurité” constituent une bonne pratique qui peut être adaptée à l’activité de chaque entreprise et implémentée dans le but d’une amélioration continue de la sécurité et santé au travail.

AGENDA

Du 19 au 23 juin 2023 : Semaine pour la Qualité de vie au travail

Webinaires sur le thème « Transitions et travail, on en parle ? » organisés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), institution française en charge de l'amélioration de la qualité et des conditions de vie au travail.

A partir du 12 Septembre 2023 : Les journées régionales de sensibilisation à la sécurité et santé au travail organisées par le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences en partenariat avec l'Institut National des Conditions de Vie au Travail dans les 12 régions du Royaume. La thématique de cette année sera dédiée à la prévention des risques liés au transport des salariés.

Du 27 au 30 novembre 2023 : XXIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, à Sydney, Australie. Le congrès est co-organisé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS). L'édition 2023 sera consacrée à la thématique générale « Façonner le changement ».

Restez connectés et suivez nous sur :

